LES CLASSES MULTI NIVEAUX EN ALGÉRIE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Sakina BAKOUK
Chef de département de la recherche,
Institut National de Recherche en Education(INRE)

A travers l'enquête menée sur la situation des classes multi niveaux(**CMN**) en Algérie entre 2010/2012, nous avons constaté qu'il était très difficile d'assurer le recueil de données non disponibles même au niveau des directions de l'éducation. Il a fallu, donc, revenir à la source qui est l'école ou l'inspection pour recouper l'information et s'assurer ainsi de la fiabilité des données.

Les informations recueillies ont révélé l'importance qu'accorde l'Etat algérien depuis l'indépendance à la scolarisation des enfants algériens d'âge scolaire en assurant l'ouverture des écoles primaires dans les régions les plus reculées quel que soit le nombre d'élèves.

Situation des classes multi niveaux au niveau national

En comparaison avec les pays qui ont ce type de classes à savoir : l'Australie occidentale plus de 85% des écoles ont des classes multi niveaux, en suisse 23%, au Canada 17,17 %, au Mexique 22% et au Maroc 22%. L'Algérie a compté, en 2010/2011, **1185 écoles primaires** ayant **des classes multi niveaux ; soit 06,65% (cf. tableau).**

Zones de SNAT	Nombre d'écoles primaires abritant les CMN par Wilaya	Nombre de d'écoles par Zone	Total
Nord Centre	Alger(00),Chlef(44),Ain defla(53), Médéa(19), Blida(06), Tipaza(33), Bejaia(62, Tizi-ouzou(00), Boumerdes(04), Bouira(20),	241	627
Nord Est.	Jijel(19), Mila(04), Souk ahras(55), Skikda(70), Guelma(50), Constantine(02)*, Annaba(03)*, El tarf(09)	212	
Nord Ouest	Ain Temouchent(04) , Tlemcen(34), Sidibel abbes(14), Mostaganem(13), Mascara(51), Relizane(52), Oran(06)	174	
Hauts Plateaux Centre	Djelfa(59), M'sila(82), Laghouat(23)	164	501
Hauts Plateaux Est	Setif(10), Bordj-bouarreredj(05), Tebessa(60), Oum-el-bouaghi(74), Batna(33), Khenchela(89)	271	
HautsPlateaux-Ouest	Tiaret(46), Saida(17), Naama(02), El-bayadh(01), Tissemsilt(00)	66	
SudEst	Ouargla(06), El-oued(03) Ghardaia(00), Biskra(21)	30	57
SudOuest	Bechar(10),Tindouf(00), Adrar(00),	10	
Grand Sud	Illizi(09), Tamenrasset(08),	17	
Total		1185	1185

Nombre d'écoles primaires abritant les CMN par zone de SNAT

Sur les **3. 342 599** élèves du primaire à l'échelle nationale, on compte **24659** élèves enregistrés en 2010/2011, soit **0,73%** de l'ensemble.

Les wilayas qui connaissent les taux les plus élevés d'élèves dans ces classes par rapport aux élèves des classes ordinaires sont : KHENCHELA avec **05%**, ILLIZI **04,25%,** SOUK AHRAS **02 ,75%,** GUELMA **02,70%** et OUM EL BOUAGHI **02,35%.**

Le nombre très réduit d'élèves habitant les régions très éloignées et enclavées est l'une des causes décisives à l'ouverture des CMN assurant ainsi le droit à l'éducation pour tous.

Localisation géographique

L'enquête a permis de localiser les zones géographiques où se situe ce type de classes. En premier, il y a lieu de préciser que **06 wilayas sur 48** ne connaissent pas ce type de classes à savoir : ADRAR, TIZI-OUZOU, ALGER, TISSEMSSILT, TINDOUF et GHARDAIA.

Les 42 wilayas ayant ces classes se situent généralement dans les agglomérations secondaires

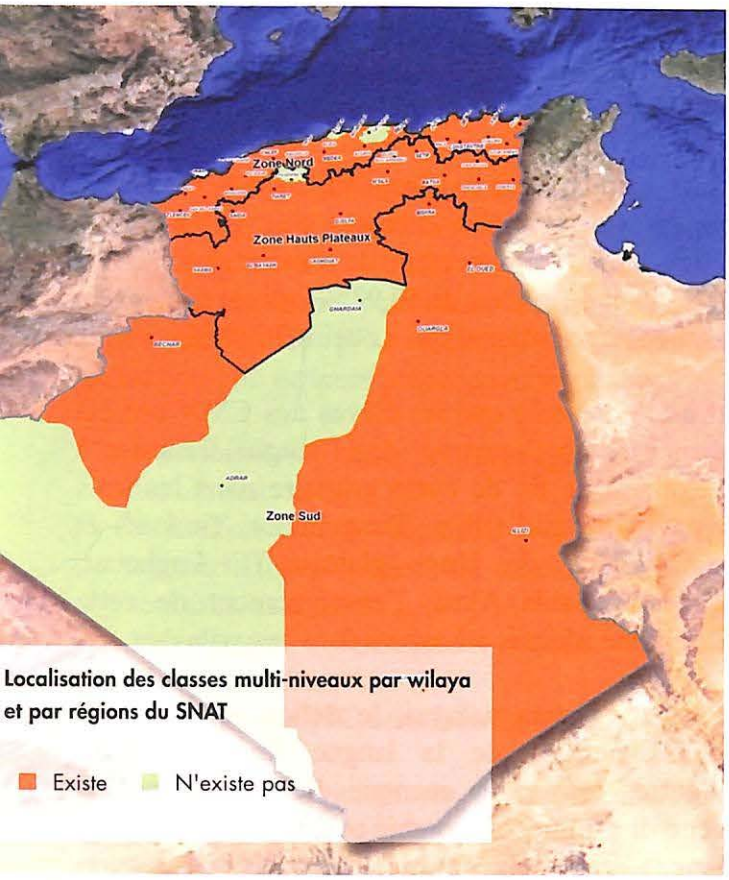

Localisation des classes multi-niveaux par wilaya et par région de SNAT

et dans les zones montagneuses, éparses et/ou enclavées.

La répartition géographique des CMN s'étale d'une façon importante dans les régions montagneuses **du nord et des hauts - plateaux**, et d'une façon très limitée dans les régions du sud.

A l'échelle nationale, la zone qui regroupe le plus grand nombre d'écoles primaires ayant ces classes, est celle du **nord** qui compte **627** écoles **sur 1185,** soit **52,91%**.

En deuxième position vient la zone **des hauts plateaux** avec **501** écoles sur **1185,** soit **42,27%.** La dernière zone est celle du sud qui ne compte que **57** écoles sur **1185,** soit **04,81%.**
Les régions du Nord (**en *particulier le centre et l'est***) et des Hauts -plateaux **(en *particulier l'est*)** du pays regroupent le plus grand nombre d'écoles ayant ces classes.

Certaines communes qui abritent des CMN coïncident avec les régions du pays que l'Agence Nationale de l'Aménagement du territoire (ANNAT) a identifiées comme zones où la pauvreté a atteint un taux intolérable selon l'étude 2005). D'où la nécessité de prendre en compte cet aspect dans le domaine de l'éducation et notamment celui de la planification et la mise en œuvre des actions de soutien.

Organisation et fonctionnement des CMN

L'absence de textes officiels régissant les CMN à l'échelle nationale explique clairement l'existence de diverses dénominations de ce type de classes :

- Classes intégrées, 59,4%
- Classes composées, 22,8%
- Classes multi niveaux, 10 %
- Classes associées, 05,3%
- Classes regroupées, 02,5%

Cette absence de textes révèle aussi une carence dans les directives pédagogiques et dans les opérations de formation permettant d'orienter efficacement les enseignants de ces classes. En effet, **86,80 %** des enseignants ont déclaré qu'ils n'ont jamais bénéficié de formation spécifique à l'organisation et à la gestion de ces classes. De plus, **31,1%** d'entre eux sont chargés de la gestion administrative de l'école sans pour autant qu'ils ne soient dispensés de l'enseignement.

Toutefois, la bonne volonté des enseignants sur le terrain a permis tant bien que mal le fonctionnement de ces classes malgré les difficultés et les obstacles auxquels ils sont confrontés quotidiennement.
Pour que les CMN fonctionnent, il est nécessaire de respecter un certain nombre de principes à savoir, adapter les programmes, organiser l'espace et le temps. Cependant, il est très difficile de les assurer quand il s'agit de classes constituées de plus de deux niveaux et de plus de 30 élèves comme il a été constaté dans plusieurs wilayas.

Sur les **1714** classes, **82.03 %** sont constituées de deux niveaux et **17.97 %** sont constituées de trois niveaux et plus.

Généralement, les élèves se sont habitués à la démarche d'alternance ou le « va et vient » de l'enseignant, dont l'attention est partagée entre les différents groupes d'élèves.

Le fait que les CMN sont constituées de deux niveaux ou plus, l'enseignant se retrouve dans l'obligation de faire des choix quant au respect du volume horaire officiel et du programme des différentes disciplines à assurer aux élèves.

Les choix relatifs au remplacement de la répartition officielle du programme par d'autres suggestions sont très variés sur le territoire national. Les enseignants sont très partagés quant à la question d'adaptation: **51,5%** sont pour et **48,5%** sont contre.

En plus du travail pédagogique exigé par la spécificité de ces classes, les enseignants souffrent du manque de moyens de transport pour se déplacer dans les écoles situées dans les régions éloignées et enclavées. Sans oublier les effets de la scolarité irrégulière de certains élèves qui aident leurs parents dans les activités saisonnières, les travaux agricoles ou d'élevage et, dans certains cas, le déplacement de toute la famille vers d'autres régions durant l'année scolaire.

Cela a été affirmé par les résultats à l'examen de fin de cycle primaire, exemple, ceux de la session 2012, d'où le pourcentage de réussite des CMN à la session de mai est de **59,92%** qui est en deçà du pourcentage national qui a atteint **76,08%.**

Il a été constaté que les élèves des CMN ont été dispensés de l'épreuve de la langue française à l'examen de fin de cycle primaire dans les trois wilayas du sud (Illizi, Tamanrasset, Tindouf) et trois wilayas des hauts -plateaux (El Laghouat, Tébessa, Saida).Ainsi, l'enseignement de cette discipline n'a pas été assuré dans ces wilayas.

Pour les autres wilayas, le déficit, que connaît l'enseignement de la langue française ; en d'autres termes, le manque d'enseignants dans cette discipline, est comblé par l'enseignant de la langue arabe. Incontestablement, cette situation impacte négativement le rendement scolaire des élèves dans certaines régions.

En conséquence ,les résultats des élèves des CMN ne peuvent-être qu'en deçà des attentes et des aspirations des responsables malgré les efforts déployés pour préserver l'ouverture de ces classes dans les régions les plus éloignées même avec un nombre très réduit.

Cette situation fait que les enseignants des CMN aspirent, dès leur arrivée dans ces classes, à la participation au mouvement et demandent une affectation dans les écoles ordinaires.

Recommandations

L'enquête menée par l'équipe a permis de faire ressortir les propositions suivantes :

❶ Mise en place d'un système d'information numérisé pour assurer le recueil de données d'une façon systématique et fiable.

❷Renforcement des capacités des producteurs

nationaux d'études et de bases de données en matière de développement et d'objectifs de l'éducation pour tous.

❸Organisation d' une rencontre nationale regroupant les gestionnaires et les enseignants exerçant dans les CMN pour identifier les différentes approches permettant la mise en œuvre d' une stratégie de prise en charge appropriée, en tenant compte de leurs préoccupations à savoir :

- ▶uniformiser la terminologie et la dénomination des CMN ;
- ▶améliorer les capacités d'accueil en infrastructures (salles de classe, cantines scolaires, sanitaires .... ;
- ▶décharger l'enseignant des tâches administratives ;
- ▶intégrer les TIC dans l'enseignement et dans la gestion ;
- ▶ assurer les fournitures scolaires aux élèves démunis;
- ▶ encourager le transfert des élèves vers les classes ordinaires en leur assurant le transport ;
- ▶limiter à deux la combinaison des niveaux ;
- ▶adapter les emplois du temps en fonction des conditions locales ;
- ▶organiser les contenus des programmes par cycle et par famille de discipline ; assurer l'enseignement de la langue française par un personnel qualifié ;
- ▶octroyer aux contractuels de l'ANEM la possibilité d'enseigner dans les régions éloignées afin de limiter le nombre de niveaux dans les CMN.

❹ Etablissement d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel relatif à la gestion et au suivi de l'organisation et du fonctionnement des CMN.

❺Encouragement des enseignants de la langue française à rejoindre les CMN.

❻Etablissement d'un plan de formation au profit des inspecteurs et des enseignants exerçant dans les CMN dans les domaines suivants :

- ▶L'organisation des enseignements et des apprentissages ;
- ▶Les méthodes d'application des programmes (**communs** avec des objectifs d'apprentissages, différents selon les niveaux, ou au **rythme** des élèves ou selon les objectifs d'apprentissage du programme officiel...) ;
- ▶Les procédés d'organisation du temps de travail des élèves (les temps collectifs, communs à toute la classe, les temps de travail en ateliers, les temps de travail individuel ou en groupes, et des plages de temps commun dans les différentes disciplines ;
- ▶La gestion du temps par l'organisation de la journée en fonction de l'emploi du temps affiché, lisible par les enfants ;
- ▶Conduite de la classe et posture de l'enseignant (la passation des consignes, la mise au travail et la gestion des groupes, l'utilisation des ressources et d'outils d'aide ;
- ▶Le dispositif d'évaluation des apprentissages des élèves ;
- ▶La théorie de la pédagogie différenciée.

❼ Mise en commun des dispositions d'aide à la scolarisation et à la scolarité des élèves des CMN avec le ministère de l'intérieur et des collectivités locales pour que les assemblées populaires communales assurent le transport des écoliers, le carburant pour les chauffages, la main d'œuvre pour les cantines scolaires dans le but de limiter le taux de déperdition.

❽ Mise en commun des dispositions d'aide à la scolarisation et à la scolarité des élèves des CMN avec le ministère de la santé et le ministère de la solidarité pour un dépistage plus efficace et une prise en charge réelle des cas d'élèves souffrant d'un handicap que l'enseignant des CMN ne peut assumer.

❾ Orientation des élèves handicapés vers des structures spécialisées.